

Options Quotidiennes Euronext sur le CAC 40®

Que sont les options quotidiennes sur le CAC 40 ?

Les options à expiration quotidienne sont des options qui expirent chaque jour de la semaine. Déjà disponibles depuis 2008 sur l'indice AEX, Euronext propose désormais des échéances d'options quotidiennes supplémentaires sur l'indice CAC 40.

Qui peut investir sur les options quotidiennes sur le CAC 40 ?

Les options quotidiennes suivent les stratégies de trading à la fois des investisseurs professionnels et des particuliers cherchant à obtenir une exposition à court terme sur l'un des indices de pays les plus populaires au monde.

Pourquoi négocier les options quotidiennes sur le CAC 40 ?

Le trading d'options quotidiennes facilite les stratégies de trading à court terme, offrant une plus grande flexibilité pour négocier et se couvrir contre les fluctuations à court terme du marché. De plus, les composants du CAC 40 incluent des noms de premier plan dans des secteurs tels que les biens de luxe, la finance et la technologie.



Comment fonctionnent-elles ?

Règlement : financier pour les options de style européen

Granularité de l'exercice (prix d'exercice) : large gamme de prix d'exercice avec des intervalles réguliers de 25 points

Exercice automatique : les options dans la monnaie sont automatiquement exercées pour les investisseurs (*sauf indication contraire du client/membre).



Bénéfices principaux



Grande agilité stratégique

Les expirations quotidiennes avec une large gamme de prix d'exercice disponibles offrent aux investisseurs un degré élevé d'autonomie et de flexibilité pour leurs investissements.



Réagir rapidement aux mouvements du marché

Les investisseurs peuvent bénéficier d'une exposition plus ciblée, en se positionnant autour d'événements clés tels que des élections et des données économiques, leur permettant de réagir rapidement aux mouvements du marché.



Profiter d'une Theta et Gamma élevées

Les participants au marché peuvent utiliser la décroissance temporelle Theta et la Gamma élevée des options à échéance courte pour générer des avantages supplémentaires à partir de petites variations de prix.



Valeur temps plus faible

Une valeur temps plus faible rend les options quotidiennes plus abordables que les alternatives à plus longue échéance.

Spécifications du contrat

CODE DU CONTRAT	P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9, P10, P11, P12, P13, P14, P15, P16, P17, P18, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P26, P27, P28, P29, P30, P31
TAILLE DU CONTRAT	Contrat valorisé à 10€ par point d'indice (par exemple, valeur de 60 000,00€ à 6 000,00).
UNITÉ DE NÉGOCIATION	10
UNITÉ	Euro
DÉPLACEMENT MINIMUM DE PRIX (TICK SIZE)	Carnet d'ordres central : 0,10€ (1€ par contrat) Large-in-Scale Facility : 0,0001€ (0,001€ par contrat)
STYLE D'OPTION	Style européen Les détenteurs de positions longues ne sont autorisés à exercer leurs options qu'à la date d'expiration.
MOIS D'EXPIRATION	À condition que le jour soit un jour ouvrable normal et à condition qu'aucune autre option sur l'indice CAC 40 mensuelle ou hebdomadaire n'expire ce jour-là, la classe d'options portant le symbole P1 expire le premier jour du mois, la classe d'options portant le symbole P2 expire le deuxième jour du mois, la classe d'options portant le symbole P3 expire le troisième jour du mois, etc.
INTRODUCTION D'UN NOUVEAU PRIX D'EXERCICE ET INTERVALLES DU PRIX D'EXERCISE	Consultez le document "Politique d'introduction des séries des options sur l'indice CAC 40" dans la section "Documentation connexe" pour trouver la politique d'introduction des séries.
INTRODUCTION DE NOUVEAUX MOIS D'EXPIRATION	Le premier jour de négociation d'une classe d'options quotidienne est le premier jour ouvrable normal précédant le jour d'expiration.
WHOLESALES SERVICES	Large-in-Scale Facility. Consultez le document "Seuils LIS" pour connaître les seuils de taille minimum.
MARCHÉ EURONEXT	Paris
DERNIER JOUR DE NÉGOCIATION	La négociation prend fin à 16:00 CET le dernier jour de trading de la classe d'option quotidienne spécifique
EXERCISE	Exercise jusqu'à 19:15 CET le dernier jour de trading uniquement [1]
RÈGLEMENT	Règlement financier basé sur le "Prix de Règlement Livraison de Bourse" (EDSP)
JOUR DE RÈGLEMENT	Le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation
"PRIX DE RÈGLEMENT LIVRAISON DE BOURSE" (EDSP, POUR EXCHANGE DELIVERY SETTLEMENT PRICE)	Le prix est déterminé le dernier jour de négociation comme la moyenne des valeurs de l'indice CAC 40 calculées et diffusées à des intervalles d'une minute entre 15:40 et 16:00 CET inclus. La valeur EDSP est arrondie à deux décimales.
PRIME D'OPTION	À régler intégralement par l'acheteur le jour ouvrable suivant la transaction.
CHAMBRE DE COMPENSATION	LCH SA
HORAIRES DE NÉGOCIATION	Carnet d'ordres central: 09:01 – 17:30 CET Large-in-Scale Facility: 07:15 – 18:30 CET
PLATEFORME DE NÉGOCIATION	Optiq
ALGORITHME	Le carnet d'ordres central utilise un algorithme de trading basé sur le prix et le temps, avec priorité accordée au premier ordre, au meilleur prix.
DERNIÈRE MISE À JOUR	14 décembre 2024

[1] Le dernier jour de négociation, les options dans la monnaie sont automatiquement exercées, sauf instructions contraires reçues du client/membre. Veuillez vérifier les règles d'exercice exactes auprès de votre courtier.

Aux États-Unis, ce produit ne peut être offert et vendu qu'à des entités prescrites dans des conditions spécifiées.

Pour en savoir plus sur les Options Quotidiennes sur le CAC 40 d'Euronext,

contactez derivatives@euronext.com
ou rendez-vous sur www.euronext.com



Cette publication est fournie uniquement à titre d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté à sa rédaction, elle est fournie « en l'état », sans aucune garantie de sorte qu'Euronext ne peut être tenue responsable de l'utilisation directe ou indirecte des informations contenues dans la présente publication. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cette publication ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations à la charge d'Euronext. La création de droits et d'obligations afférents à des instruments financiers qui sont négociés sur les marchés organisés par les filiales d'Euronext ne peut résulter que des seules règles de l'opérateur de marché concerné. Tous les droits de propriété et intérêts dans ou liés à cette présentation sont la propriété entière et exclusive d'Euronext. Aucune partie de cette présentation ne saurait être redistribuée ou reproduite sans l'accord préalable écrit de Euronext. Euronext désigne Euronext N.V. et ses affiliés.

Pour toute information concernant les marques et droits de propriété intellectuelle d'Euronext, merci de vous référer au site Internet suivant euronext.com/terms-use

© 2024, Euronext N.V. - Tous droits réservés.